# Lettre du castor

N° 175 — Territoire À Défendre — Février 2022


# TOUT PLAIDE CONTRE CE PONT !

***Nous ne connaissons pas encore les résultats de l'Enquête Publique relative au nouvel Avis de l'Autorité Environnementale et leurs conséquences.*** *Mais nous sommes certains qu'une fois de plus, nous apporterons la preuve que c'est une grande majorité de citoyens qui s'oppose à ce désastreux projet routier, reconnu officiellement comme "has-been" et ne servant à rien de bien, faute de nombreuses mesures complémentaires indispensables.*

***Mais le chantier de la passerelle latérale se poursuit avec le scandaleux fichage, dans les karsts de la Loire, de dizaine de tubes : extrêmement violent et bruyant, il ne peut que perturber gravement la faune sauvage.*** *Aussi notre avocat dépose une nouvelle demande de "référé suspension" pour mettre fin à ces travaux scandaleux puisque la Cour d'Appel de Nantes ne juge toujours pas notre appel concernant la Déclaration d'Utilité Publique.*

***Si nous n'obtenions pas rapidement gain de cause avec cette démarche, il nous restera la possibilité de recourir au Conseil d'Etat.*** *Comme pour la déviation de Beynac, cette juridiction nationale et vouée au respect des Lois, dont les "jurisprudences" sont "incontournables" et s'imposent aux juridictions premières, devrait considérer qu'il y a bien incomplétude des espèces devant faire l'objet de dérogations, et pas l'"intérêt public majeur" indispensable pour justifier l'attribution de ces dérogations.*

***L'obstination caractérielle qui motive depuis 25 ans les exécutifs départementaux pour réaliser ce projet obsolète doit être stoppée :*** *les dépenses publiques engagées, plus celles nécessaires à la remise en état de ce qui pourra l'être, sont démesurées ; et la dramatique crise climatique s'amplifie. Certes les "responsables" seront partis quand les générations futures en vivront l'ampleur, mais il est encore temps de dire "STOP !"...*


TOUT ÉTAIT DÉJÀ DIT DANS LES ANNÉES 70 ! - ***Page 2***

PAS D'INTÉRÊT MAJEUR JUSTIFIANT LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT - ***Page 3***

**Troisième saison BalbuCam après la déforestation !** - ***Page 4***

# RENÉ DUMONT : LES CINQUANTE ANS D'UNE UTOPIE

**« AVONS-NOUS LE DROIT DE JOUER SUR DES PARIS L'AVENIR DE L'HUMANITÉ ? » QUARANTE APRÈS LA PREMIÈRE CANDIDATURE ÉCOLOGISTE À LA PRÉSIDENTIELLE, ET LA PARUTION DE SON LIVRE-PROGRAMME, LES INTUITIONS ET AVERTISSEMENTS DE RENÉ DUMONT SONT TOUJOURS D'ACTUALITÉ.**

À ce propos, il fait des propositions concrètes dont certaines se justifieraient encore : la taxation des grosses automobiles, « en attendant leur interdiction », ou l'interdiction des centres des grandes villes aux autos privées. Il déplore qu'en 1972 le trafic routier ait dépassé celui du rail — aujourd'hui la proportion est de 12-88 au profit du trafic routier ! —, et vante l'Aérotrain de l'ingénieur Bertin comme moyen de transport de faible consommation. Même si l'Aérotrain fut un échec , Dumont soutint par la suite le TGV contre l'automobile — ce qui l'amena à s'opposer à certains militants écologistes qui voyaient dans le TGV une destruction des paysages, ou une aliénation de la notion de loisir.

(...) Concernant les énergies fossiles, Dumont voit avec le Club de Rome un épuisement des ressources de gaz et de pétrole à horizon de 30 à 60 ans : il ne semble pas que cette prédiction soit en voie de réalisation. En revanche, Dumont indique clairement que « l'accroissement de la teneur en gaz carbonique ($CO_2$) constitue la plus grave des menaces » ; et, sur un sujet encore peu développé à l'époque, il avertit d'un possible réchauffement climatique dû à la croissance industrielle, qui pourrait se combiner avec « un cycle naturel de réchauffement ».

(...) Justement, comment peut-on voir de nos jours certaines des mesures concrètes qu'il préconise ? On a une impression de déjà lu quand Dumont déplore que « le Japon et la Norvège refusent d'arrêter la pêche à la baleine » : hélas cela ne semble avoir que peu évolué en 40 ans. À l'inverse, d'autres idées de Dumont ont été mises en œuvre : l'arrêt des essais nucléaires à l'air libre, l'essence sans plomb, l'impôt sur le capital somptuaire — tandis qu'un impôt international sur les matières premières au profit des pays pauvres n'a pas vu le jour. D'autres idées ont été appliquées, mais pas dans l'esprit imaginé par Dumont : il suggérait que dans chaque gare pût être installé un centre public de location de vélos, de vélomoteurs et voitures électriques. Belle idée, mais si vélo et véhicule en partage de location apparaissent de nos jours, c'est avec des sociétés privées, et surtout dans les villes uniquement : dans les campagnes, l'automobile est devenue le moyen de transport quasi unique, et par ailleurs le nombre des gares desservies par un trafic voyageur n'a cessé de diminuer.

# EN 1972 DEJA "L'OBS" EN PARLAIT...

***Cette année là, un hors série du "Nourel Observateur"sur la menace écologique rencontrait un écho inattendu***

Les menaces pesant sur la nature ont surgi dans le débat public en 1972, quand l'ONU convoque la première conférence mondiale sur le sujet à Stockholm. Le Club de Rome vient de publier son fameux rapport sur « les limites de la croissance » et, pour l'occasion, le "Nouvel Obs" publie cet été-là un numéro à la tonalité très alarmiste. Les 125 000 exemplaires vendus inciteront Claude Perdriel à fonder "le Sauvage", premier mensuel d'écologie politique. Le hors-série mélange les analyses d'intellectuels en vue (André Gorz, qui est l'un des cofondateurs de "l'Obs", sous le pseudonyme de Michel Bosquet, ainsi qu'Edgar Morin et Théodore Monod) et les enquêtes de jeunes journalistes (Bernard Guetta, Franz-Olivier Giesbert...).

Si l'on ne parle pas encore de biodiversité, les risques que l'industrialisation fait courir aux espèces sauvages y sont bien présents. C'est ainsi que l'article titré « les Coccinelles avec nous » dresse l'éloge délicat de l'insecte aux ailes rouges à pois... Et une critique radicale des pesticides. Plus loin, une belle enquête raconte la destruction des haies dans le bocage breton au nom du remembrement agricole. Enfin, comment lire sans un pincement au coeur ce témoignage d'un agriculteur de la Beauce ? "Avant, il y avait les grenouilles qui chantaient au printemps. Elles ne chantent plus parce qu'il n'y en a plus.(...) Plus d'hirondelles non plus. J'ai vu jusqu'à dix ou quinze nids. Il n'y en a plus qu'un. Il n'y a plus de chauves-souris. Les bondrées, je ne les vois plus. Même les pies, je ne sais plus si maintenant, dans la commune, il y en a quatre. Plus de chouettes, plus de hiboux.». C'ëtait il y a 49 ans...

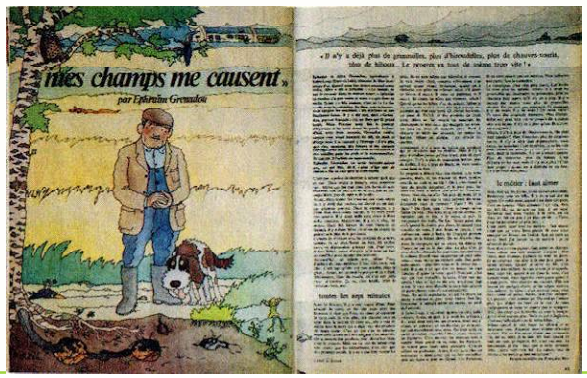

# Le projet de déviation ne présente **pas d'intérêt majeur** justifiant les atteintes à l'environnement

MARDIÉVAL s'oppose depuis des décennies à l'ensemble de la politique d'infrastructures du conseil départemental du Loiret, et en particulier au projet démentiel qui prévoit un franchissement routier de la Loire à Mardié, en pleine coupure verte de la métropole orléanaise et au milieu de zones naturelles protégées.

Ce projet est aberrant pour de nombreuses raisons, à commencer par son coût faramineux au regard des obligations sociales qui incombent à la collectivité. Le projet est d'autant plus absurde qu'il ne propose que de déplacer les nuisances qu'il entend combattre, dont rien ne prouve qu'elle vont disparaître comme par enchantement. Le coup porté aux terres agricoles dans le Val Sud est loin d'être négligeable. Enfin, plus de pollution et contribution au réchauffement climatique sont des conséquences prévisibles majeures que même le dossier du Département est obligé de reconnaître.

Cependant, une communication agressive et sans scrupule *(voir ci-dessous)* a permis à Marc Gaudet de rester seul maître de ce choix politique désastreux. Ni l'accord de Paris issu de la COP21, ni la loi climat adoptée depuis ne prévoient de stopper une collectivité locale décidée à nuire à l'avenir de la planète et au nôtre. C'est donc sur la base des lois de protection de l'environnement que notre association a contesté le projet car il est avant tout ravageur pour le vivant, la biodiversité dont nous dépendons, tout à fait remarquable à Mardié.

En effet, malgré les lois protectrices des milieux naturels, la Préfecture du Loiret n'a jamais hésité depuis quelques années à accorder les dérogations nécessaires au projet. En ce qui concerne la "Loi sur l'eau", le Préfet de l'époque avait délivré l'autorisation nécessaire en se fondant d'ailleurs sur un avis de ses propres services. C'est cette pratique illégale qui a conduit à l'obligation judiciaire d'un nouvel avis d'une Autorité environnementale plus indépendante, suivi d'une enquête publique complémentaire. Ce nouvel avis est sensiblement différent du premier, nous l'avons souligné dans notre contribution à l'enquête.

Dans un autre registre, MARDIÉVAL, appuyé par FNE Centre Val-de-Loire, conteste les dérogations accordées par le Préfet concernant la destruction d'espèces protégées, et fait appel du rejet de son recours. Fort de la jurisprudence récente, nous restons convaincus que les autorisations préfectorales sont illégales. Nous ne voudrions pas que cela ne soit reconnu par la Justice qu'après avoir constaté des dégâts irréversibles. Et nous avons demandé au conseil départemental d'attendre le jugement avant de détruire les sites naturels, ou d'intervenir dans le lit de la Loire. Nous voudrions éviter l'exemple de la Dordogne où un conseil départemental obstiné a précipité les travaux de la déviation de Beynac avant de se voir condamneé par la Justice et contraint de détruire les piles d'un pont illégal. Mais le CG45 accélère ses travaux destructeurs sans se soucier des jugements à venir. C'est pour cela que nous entreprenons une procédure en référé afin que, sans statuer encore sur le fonds du dossier, la Cour d'appel de Versailles impose au moins que l'on attende ce jugement avant de commettre l'irréparable.

*(Suite en page 4)*

# LES MENSONGES SE SUIVENT ET S'ACCUMULENT !

**Si les arguments mensongers ou truqués du conseil départemental avaient des roues, ils provoqueraient à coup sûr un embouteillage monstre.** Les deux derniers en date ne manquent pas de sel...

Que diriez-vous si nous vous annoncions que le trafic routier sur l'actuel pont de Jargeau a baissé de près de 2 % en 6 ans ? Les fanatiques du projet de nouveau pont nous accuseraient de raconter des histoires. Ces chiffres sont pourtant bien ceux que l'on trouve dans les dossiers du conseil départemental… Entre 2007 et 2013 ! Pour tordre la réalité à notre avantage, il suffisait de bien choisir la période étudiée. Méthode malhonnête, nous vous disons pourquoi : après 2007, la crise financière a provoqué la baisse des trafics routiers à peu près partout en France. Après plusieurs années de stagnation, la fréquentation de la RD 921 a subi une baisse remarquable jusqu'en 2013.

Le CD45, lui, se sert de cette anomalie sans scrupule. Dans un document publié à l'occasion de l'enquête publique complémentaire de février, il présente fièrement des **chiffres totalement faussés**. C'est simple, il lui suffit de faire démarrer son calcul de l'année 2013. Ainsi, pour conforter les " perspectives d'évolution " du trafic favorables au projet émises par le passé, la "notice complémentaire" produite par le conseil départemental présente, sous le titre « *Evolution du trafic : une progression constante* », « *la récente analyse consolidée des données de trafic complémentaire réalisée par le Département,* ***sur la période 2013-2019****.* ». Bien entendu, ces années de reprise économique, venant après celles qui fut historiquement basses, se traduisent aussi par une légère reprise du trafic. Mais le Département se garde bien de donner les chiffres depuis 2007, veille de crise financière, jusqu'à 2019, veille de crise sanitaire. Et il se garde bien d'évoquer l'année 2020, si remarquable par ses confinements ! Les données départementales pour 2020 sont sans doute classées top-secret. Et pourtant, les années de crise et de baisse des trafics ne sont-elles pas les plus significatives de ce que nous réserve l'avenir ? Dès 2022, avec la hausse des prix des carburants, qu'est-ce qui nous dit que les trafics routiers ne vont pas évoluer à la baisse de façon répétée et durable ? Ne faudrait-il pas investir d'urgence dans d'autres types de mobilités ? Comme le dit l'Autorité environnementale, **le projet de déviation n'est certainement pas basé sur une estimation sincère de nos futurs modes de vie**. Le Département préfère truquer les données que de les regarder en face.

Le second mensonge publié à l'occasion de la récente enquête publique n'est même pas un trucage, c'est juste se moquer du monde. Dans la même "notice complémentaire" citée plus haut, le conseil départemental se donne la peine de répondre aux recommandations issue de l'enquête publique initiale de 2016. À la rubrique des "engagements" pris par la collectivité, on peut lire ceci : « *La vitesse a été réduite à 80 km/h sur les routes départementales bi-directionnelles. Cette vitesse sera adoptée sur l'infrastructure nouvelle de la déviation dont l'itinéraire (RD921) ne figure pas dans les routes départementales ayant fait l'objet d'un relèvement de la vitesse à 90 km/h.* ». Cela signifie que le Département s'engage à appliquer à la future route la limitation légale à 80km/h. Engagement d'autant plus méritoire que le président Gaudet est un des plus fervent défenseur des dérogations stupides qui flattent les fanas de la bagnoles en ramenant la limitation à 90km/h. Il y a quelques jours à peine, en tirant le bilan de cette politique dans le Loiret, Marc Gaudet en a profité pour annoncer que de nouveaux itinéraires seront bientôt débarrassés de la limite légale des 80km/h et il cite aussitôt la RD97 … **et la RD921**

**Bravo l'artiste, capable de prendre un engagement que, tel un Poutine en campagne, il va déchirer avant même que l'encre ne soit sèche.**

http://www.balbucam.fr **BalbuCam** *Voici la* **Saison 7**

# Troisième saison après la déforestation !

Insensible bien évidemment à la destruction par incendie de notre site BalbuCam par son hébergeur au début de la saison 6, le couple titulaire de l'aire, Sylva et Reda, a une nouvelle fois réussi une triple reproduction en 2021 Cet incident, malgré la restauration presque complète du site au bout d'un mois, nous a fait perdre une partie de notre public. La plateforme voisine, promue par le CD45 comme une "compensation", est restée totalement vide pour la seconde fois.

**En 2022**, il est prévu que les très bruyants travaux dans la Loire s'interrompent fin mars, alors que des Balbuzards sont déjà signalés dans le secteur. Des travaux "hors du lit" seront alors possibles, bien que peu probables. Mais les travaux du pont reprendront fin juillet... Sauf décision judiciaire d'ici là.

**Aussi, la Saison 7 reste menacée...**

*Dans la déforestation, l'artificialisation des sols s'aggrave...*

Et comme l'an dernier, les éventuels dérangements illégaux de nos migrateurs seront enregistrés et diffusés en direct : l'intervention des gardes de l'OFB sera alors immédiatement sollicitée, et un constat sera établi pour étayer notre plainte.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous puissiez assister, pour la septième fois, au spectacle d'une de ces reproductions émouvantes et passionnantes vues uniquement sur cette aire du Grand Bois à Mardié.

Simultanément, les forums 2020, dont le Forum principal (qui en 2021 a reçu pas moins de 4088 "*posts*"), ne vont pas tarder à être mis en route pour enregistrer vos observations, répondre à vos questions, débattre des situations, tenter de prévoir les suites...

**Bref, abordons cette Saison 7 avec espoir... Et, malgré les menaces, vivons notre passion Balbuzard.**

*(Suite de la page 3)* Car qu'adviendra-t-il lorsque le projet sera considéré, comme il se doit, contraire aux lois en vigueur ? Va-t-on faire payer les contribuables Loirétains une deuxième fois pour annuler les travaux déjà réalisés ? Peut-on sérieusement croire que les zones protégées pourront retrouver leur statut naturel si important ? Il est urgent d'interrompre les travaux avant que le pire ne soit accompli. Et nous verrons ensuite clairement que les dérogations accordées par le Préfet du Loiret n'avaient pas lieu d'être. **Nous sommes en effet convaincus que le Préfet a négligé de vérifier l'intérêt majeur du projet**.

## Où en est notre plainte déposée en septembre 2020 ?

**- Le 7 septembre 2020, nous avons déposé auprès de Procureur de la République une "Plainte contre l'écocide de Mardié commis le mercredi 11 septembre 2019 et les jours suivants":**

Cette plainte visait le maître d'ouvrage passant outre ses obligations de façon totalement consciente ; les directions administratives et acteurs publics en charge de la bonne exécution légale des Arrêtés préfectoraux refusant d'exiger leur application ; les organismes publics ou entreprises privées titulaires d'une commande publique ou les sous-traitants en charge de l'exécution matérielle de l'opération de déboisement.

Bien que nous n'ayons eu aucun accusé de réception de ce document, nous avons été convoqués à la gendarmerie de Chécy où nous avons été longuement entendus par un officier plutôt bienveillant et à l'écoute de notre argumentation. **Cela nous a indiqué que la plainte était bien instruite...**

**Mais il faut être patients :** à l'instar de la justice, et la COVID 19 aidant....

## Où en est notre demande du contrat CD45/Beaudin-Chateauneuf ?

Comme elle en a le droit de par la Loi, MARDIEVAL a l'habitude de demander au département la communication de documents administratifs finalisés.. Ainsi, en date du 24 septembre 2021, avons-nous fait la demande du marché passé entre le CD45 et l'entreprise Baudin-Châteauneuf. Le département disposait de deux mois pour nous fournir cette pièce. D'habitude, le CD45 se conformait dans les délais à cette obligation. Mais cette fois-ci, cinq mois d'attente. Et rien !

**Nous allons donc devoir solliciter l'intervention de la CADA** (Commission d'accès aux documents administratifs)**.**

association MARDIÉVAL
**Site internet :** *http://le-castor-enerve.fr* **Contact :** *le-castor-enerve@orange.fr*
**Blog naturaliste** Loire & biodiversité: *http://www.loire-et-biodiversite.com/*
**Balbuzards pêcheurs en direct :** *http://www.balbucam.fr/*

Membre de la fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

**Facebook "La Loire vivra" :** *https://www.facebook.com/La-Loire-vivra-Mardi%C3%A9val-947381875342826/* **Twitter MARDIEVAL:** *https://twitter.com/LoireMV*